

**Le très hon. M. Gardiner:** Oui, mais ne discutez pas trop ce sujet, vous pourriez le regretter.

**M. Wright:** Je pose simplement une question.

**M. Charlton:** Le ministre permet-il qu'on lui demande un renseignement?

**Le très hon. M. Gardiner:** A la liquidation du programme, les paiements aux cultivateurs s'élèveront à \$1.82 le boisseau. C'est 2c. de plus que le montant qui est reconnu comme satisfaisant aux cultivateurs dans l'accord international à l'égard du blé. Or qui a établi ce montant? Ce chiffre a été établi par les représentants agricoles de tous les pays exportateurs, qui se sont rencontrés avec les importateurs de tous les pays importateurs du monde. Chacun des chefs du mouvement agricole canadien assistait à cette réunion à laquelle il a été déclaré que \$1.80 le boisseau était un prix raisonnable pour le blé au Canada, non pas pour les cinq dernières années mais pour les années à venir.

Le contrat, la mise en commun ont, ces cinq dernières années, rapporté 2c. de plus le boisseau aux cultivateurs. Que pourrait-on y trouver à redire? Rien, en vérité!

Certains partis continuent de soutenir que, si le blé s'était vendu au marché libre, les cultivateurs auraient touché 330 millions de plus pour le blé vendu sous le régime de l'accord canado-britannique de quatre ans.

D'abord, il n'y a pas eu, depuis 1941, de marché libre pour le blé canadien, dans tout le monde, sauf en Grande-Bretagne. La raison en est bien simple: nous étions en guerre pendant la majeure partie de cette période. J'espère que la *Free Press* de Winnipeg ne me fera pas dire qu'il n'y avait pas de marché mondial. J'ai répété souvent les propos que je tiens maintenant et tous ceux qui les ont cités m'ont fait dire qu'il n'y avait pas de marché mondial. J'ai dit qu'il n'y avait pas de marché libre et, effectivement, il n'y en avait pas.

Depuis 1941, l'entrée de notre blé aux États-Unis pour la consommation humaine a été frappé d'interdiction. Nous ne pouvons rien expédier là-bas. Avant cela il y avait un droit d'entrée prohibitif de 42c. le boisseau. Depuis le plan Marshall, si nous avions déversé notre blé dans les pays américains et fait dissiper ainsi des dollars américains, on aurait pu, à n'importe quel moment, déclarer que le blé était denrée excédentaire. Même si cela ne s'est pas produit, un très grand nombre de pays qui, généralement, venaient chercher leur blé chez nous, ont jugé bon, parce qu'ils bénéficiaient de l'aide Marshall,

[M. Wright.]

d'acheter leur blé aux États-Unis. Le résultat de tout cela, c'est que le Canada, qui avait fourni 40 p. 100 du blé qui prenait le chemin des marchés internationaux, n'en a plus fourni que 22 p. 100. Les choses auraient pu être bien pires sans l'intervention de l'accord canado-britannique.

En second lieu, le prix du blé de la catégorie n° 2 qui sert de base de calcul à ceux qui fixent la perte à 330 millions est le prix payé par le gouvernement américain aux marchands à l'égard d'un blé qu'il vendait en bonne partie pour récupérer ses dollars et dont une autre partie était un cadeau pur et simple, plus la valeur accrue du blé canadien du fait de sa teneur plus forte en protéine.

On a vendu moins de 72 millions de boisseaux de ce blé n° 2 en 1946-1947 et moins de 17 millions de boisseaux en 1947-1948, soit moins de 89 millions de boisseaux un peu partout dans l'univers, tandis que nous en vendions 340 millions de boisseaux, soit quatre fois autant, à la Grande-Bretagne. Si nous avions laissé le marché anglais s'approvisionner à l'aide du plan Marshall et avions essayé d'écouler 430 millions de boisseaux de blé à travers le monde dans les conditions d'après-guerre, il nous aurait fallu en donner une bonne partie ou prêter des dollars à des pays qui n'auraient jamais pu nous rembourser, afin de nous débarrasser de notre blé. Il est ridicule d'invoquer cet argument pour induire les cultivateurs en erreur; or c'est tout ce qu'on cherche à faire, monsieur l'Orateur. On n'aurait subi aucune perte de ce genre si la Grande-Bretagne n'avait rien versé en vertu de la clause conditionnelle, ni même si le gouvernement canadien n'avait pas payé les 65 millions de dollars. Il est fort possible que les cultivateurs canadiens ont reçu plus sous le régime du contrat de quatre ans, que tout ce qu'ils auraient pu obtenir de toute autre manière.

Les cultivateurs canadiens ont accepté de confier la vente de leur blé à la Commission du blé. Ils ont accepté ce mode de vente à la suite d'agitations qui remontent à environ 1900, comme je l'ai déclaré au début de mes observations. Ils ont vendu 635 millions de boisseaux de blé qu'on devait livrer au gouvernement du Royaume-Uni au cours d'une période de quatre années. Le gouvernement du Canada est responsable des opérations financières de la Commission du blé, et il estime que les cultivateurs ont droit, en vertu de cet accord, à 65 millions de dollars de plus que le montant qu'ils ont touché.

Toute cette affaire prouve bien que les cultivateurs avaient raison de demander que leur blé soit vendu sous l'empire de la loi